Régions de la Communauté: situation et évolution socio-économique. 5ème rapport FEDER

1994/2113(COS) - 19/07/1994 - Document de base non législatif

Le 5ème rapport de la Commission sur la situation et l'évolution socio-économique des régions confirme la nécessité de poursuivre la politique de cohésion économique et sociale car l'écart entre les régions reste considérable, malgré la réduction des disparités en termes de revenu par tête entre les régions. De plus, la récession économique a provoqué une nouvelle accentuation, à partir de 1991, des disparités des taux de chômage entre les différentes régions. La Commission note que bon nombre des régions de l'objectif n°1 ont convergé vers les régions les plus prosopères de la Communauté. C'est le cas en Irlande, en Espagne et au Portugal. En revanche, la situation de la Grèce, de l'Italie du sud et de l'Irlande du Nord est beaucoup moins encourageante, d'autant que la performance économique de ces régions paraît se détériorer. Parmi les éléments d'explication des disparités régionales, la Commission relève que par rapport aux autres parties de la Communauté, la Grèce, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal ont relativement moins de routes et d'autoroutes, mais qu'ils consacrent à l'amélioration des réseaux routiers et ferrés, davantage de moyens que les autres pays européens. Quant aux investissements dans le secteur des télécommunications, ils ont triplé entre 1989 et 1993 (notamment en Espagne et au Portugal) et la numérisation des liaisons progresse fortement également. L'une des difficultés majeures rencontrées dans les régions les plus faibles reste un manque d'ouverture aux activités de RDT ainsi que l'absence d'institutions financières assumant les risques d'activités innovatrices. D'où la nécessité de créer un système approprié de transfert technologique (transfert de personnel qualifié, projets de petite échelle, mesures en faveur des PME). La Commission souligne enfin que la création du marché unique a attiré les investissements vers les régions les plus faibles de la Communauté (principalement en Espagne, Irlande et Portugal; moins en Grèce). L'ensemble des Etats membres les moins prospères sont des bénéficiaires nets de flux d'investissement direct étranger (IDE), ainsi que, par exemple la Belgique, le Luxembourg et le Royaume-Uni. Dans les Etats membres les plus faibles, les flux provenant des partenaires communautaires sont les plus importants tandis que le Royaume-Uni est le principal bénéficiaire d'IDE provenant des pays tiers.